

**Compte rendu annuel d'activité de concessionnaire Gaz par GRDF  
pour l'année 2009**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39  
Nombre de conseillers en exercice : 39  
Nombre de présents : 35  
Nombre de votants : 39*

**LE 23 SEPTEMBRE DEUX MILLE DIX**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 16 septembre 2010 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

**Sont présents** : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, M. LEVASSEUR Thierry, Mme DELANDRE Béatrice, M. TAVERNIER Eric, M. LECANU Lucien (à partir de la question n° 8), Mme LEGRAND Vérane, M. LEFEBVRE François, Mme CHARRETON Emmanuelle, Mme GAILLARD Marie Catherine, M. ELOY Frédéric, Mme FARGE Patricia, M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise, M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne, M. LAPENA Christian, M. VERGER Daniel, Mme LEGRAS Liliane, Mme DUPONT Danièle, Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard, M. DUTHUIT Michel, Mme AVRIL Yolanta, M. BOUDIER Jacques, Mme AUDIGOU Sabine (à partir de la question 7), Mme GILLET Christelle, Mme SANOKO Barkissa, M. PAJOT Mickaël, M. CHAUVIERE Jean Claude, Mme Danièle THETIOT, M. HOORNAERT Patrick, M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie, M. BAZIN Jean.

**Sont absents et excusés** : M. LECANU Lucien (de la question n° 1 à n° 7), M. MENARD Joël, Mme AUDIGOU Sabine (de la question n° 1 à n° 6), Mme EMO Céline, Mme LEMOINE Françoise, Mme ORTILLON Ghislaine.

**Pouvoirs ont été donnés** par M. LECANU Lucien à M. FALAIZE Hugues (de la question n° 1 à la question n° 7), M. MENARD Joël à M. DUTHUIT Michel, Mme AUDIGOU Sabine à Mme GAILLARD (de la question n° 1 à la question n° 6), Mme EMO Céline à M. LEVASSEUR Thierry, Mme LEMOINE Françoise à M. BAZIN Jean, Mme ORTILLON Ghislaine à M. GAUTIER André.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

**Secrétaire de séance** : M. PAJOT Mickaël

.../...

M. Christian LAPENA, Conseiller Municipal délégué, expose que GRDF « Gaz Réseau Distribution France » a été créé le 1er janvier 2008 pour distribuer le gaz sur le territoire français (filiale du groupe GDF Suez à 100%).

Cette entreprise a été créée dans un contexte d'adaptation des organisations à l'ouverture des marchés de fournitures à la concurrence, avec des variations importantes des prix des énergies, la montée en puissance des préoccupations environnementales des populations et de leurs élus et une politique volontariste de maîtrise de l'énergie.

### ***A/ LA POLITIQUE DE GRDF APPLIQUÉE AU PLAN LOCAL***

1- La distribution publique de gaz naturel a été confiée à GRDF par un contrat de concession le 31 janvier 1997 pour une durée de 30 ans.

Les chiffres clefs : 122,634 km de réseaux en 2009 (120,826 km en 2008)  
valeur nette concédée 9.171,8 k€ en 2009 (7.507,6 k€ en 2008)  
nombre de clients gaz : 10.755 en 2009 (10.789 en 2008)

#### 2- Le réseau comprend :

16,572 km de canalisations basse pression en 2009 (18,663 km en 2008)  
106,061 km de canalisations moyenne pression en 2009 (102,164 km en 2008)

Le réseau gaz est constitué de postes de détente réseau au client, de canalisations essentiellement en moyenne pression « 4 bars », de branchements qui relient les canalisations aux habitations munies ou non de détenteurs qui apportent une pression pour les usagers domestiques à 21 mbar. 69,265 km de réseaux sont en polyéthylène ; 39,228 km de réseaux sont en acier.

Par un certain nombre d'interventions, surveillances et suivis de maintenance voire de remplacements, GRDF consacre beaucoup de moyens à la qualité de ses infrastructures. A Dieppe, 78,82 km ont été vérifiés par VSR (véhicules équipés de reniflards) et 3,3 km à pied en 2009. 10 points de comptages industriels ont été vérifiés ainsi que 433 points de comptages domestiques.

Après avoir changé l'ensemble des fontes cassantes, GRDF oriente maintenant sa politique d'investissement vers le renouvellement des branchements et ouvrages en immeubles (environ 90 % des fuites).

### 3- La qualité et la sécurité de la distribution

Par un dispositif de réception des appels 24/24 h – 7/7 j, chaque appel est vérifié et déclenche si nécessaire une intervention.

Sur la maille Normandie-Rouen :

401 appels ont été reçus pour intervention sécurité ou dépannage en 2009 (contre 233 en 2008).

170 (contre 121 en 2008) pour intervention de sécurité gaz.

98,80 % des interventions se sont faites en moins d'une heure. Un plan « Origaz » a été mis en place depuis 3 ans pour limiter les impacts sur les lieux et personnes suite à des problèmes touchant au gaz. L'odorisation du gaz naturel (inodore à l'état naturel) a permis également de réduire le temps de détection des fuites.

De nombreuses campagnes de sensibilisation pour limiter les dommages aux ouvrages ont été menées par GRDF (dont une action de formation faite en mairie de Dieppe auprès des différents services en 2009).

De même, les procédures ont été rappelées concernant les demandes de renseignements – Déclaration d'intention de commencement de travaux (DR-DICT)

264 DICT ont été traitées sur Dieppe en 2009 avec présence d'ouvrages GRDF.

49 DR ont été reçues par les services de GRDF.

Depuis le 1er janvier 2007, un nouveau décret rend obligatoire, lors d'une vente immobilière, le diagnostic gaz.

### 4- Qualité des services et satisfaction des clients

La rémunération des tarifs de GRDF provient des seuls tarifs d'acheminement et des prestations associées.

Sur la concession, le nombre de points de livraison est de 10.755 pour 2009 avec une quantité d'énergie acheminée de 350 543,9 Mwh.

Principales prestations réalisées : 402 changements de fournisseurs  
1.115 mises en service  
889 mises hors service  
30 coupures pour impayés

Les services proposés par GRDF :

- Catalogue de prestations établi,
- Accueil distributeur possible au 0 810 224 000 – numéro d'urgence 0 800 47 33 33

- Nouveaux services proposés avec une mise en gaz pour essais de courte durée.

- Enquête de satisfaction menée auprès des particuliers et professionnels

### 5- Développement durable et solidarité

Développement d'une politique environnementale certifiée ISO 14001, mise en oeuvre de techniques et technologies préservant le cadre de vie.

Utilisation de véhicules peu polluants 21 % du parc automobile.

Tri sélectif - GRDF entreprise d'accompagnement des projets des collectivités locales.

Réduction émissions CO2 (25 à 50 % par rapport au fioul et au charbon)

Baisse des émissions de Nox

Peu d'émission de soufre

Association du gaz naturel avec d'autres technologies. Exemple : chaudière à condensation, pompe à chaleur, pompe à chaleur à absorption de gaz, projet HQE.

Politique d'insertion, partenariats locaux pour l'apprentissage de jeunes (41 jeunes formés en 2008).

Accompagnement de GRDF auprès des collectivités pour la reconquête des friches urbaines.

### 6- Éléments financiers

Les recettes proviennent des facteurs d'acheminement de gaz encadrés par la Commission de régulation des tarifs d'électrification (CRE).

Elles ont été à la taille de la maille : de 2,764 millions d'euros pour l'acheminement et 105.366,52 euros pour autres prestations (raccordements....).

Les charges d'exploitation : elles ont été de 1,283 millions d'euros.

La grande majorité des moyens techniques de GRDF est mutualisée à différentes mailles (ce qui n'est pas sans générer des délais plus importants pour certaines interventions sur la collectivité).

## ***B/ BILAN DES TRAVAUX – GRDF EN 2009 SUR DIEPPE***

D'après les travaux planifiés et réalisés sur la Ville de Dieppe, il a été procédé au niveau de GRDF:

- au renouvellement des réseaux gaz dans les rues G.Terrien, Quai du Carénage, rue Trudaine, rue J.A Belleteste, rue Pocholle, rue Maréchaux, rue Tête de Boeuf, rue Vareille, rue Charpenterie, rue Cale, rue Salmon, rue Marie, rue Boyenval, rue Réville, rue Villate, rue Lorain, rue J.Mauger, rue Brosolette, rue Bignon, rue P.Bazin, Quai Duquesne, rue Haut Pas, rue de l'Epée, la Ferme des Hospices, rue Lavieuville, rue M. Thoumyre, rue Rimbert, rue Denieport, rue Ampère, Place Delaby.

## ***C/ PERSPECTIVES POUR 2010***

Bien qu'un certain nombre de grands dossiers soient déjà en cours, la Ville de Dieppe attend de GRDF que ce travail continue à se développer.

Concrètement :

Il est à noter la présence d'un nouvel interlocuteur privilégié (IP).

Sur le plan cartographique, conformément à la charte signée par la Ville de Dieppe avec GDF il serait important que les plans des réseaux actualisés puissent être transmis au service SIG dans un système de coordonnées compatible avec celui existant à Dieppe.

Pour la reprise des petits trous : il serait nécessaire de continuer à diminuer la gêne aux riverains en améliorant le délai de traitement des demandes, la qualité des réfections provisoires par l'application d'un enrobé à froid en attente du revêtement définitif (cf règlement de voirie).

Qu'après accord de l'ensemble des concessionnaires, les tranchées devant avoir une finition en asphalte soient reprises en tout-venant et enrobés en phase provisoire par les entreprises retenues par GRDF pour faire les travaux, que la réfection définitive (bétons et asphaltes) soit réalisée par l'asphalteur de la Ville de Dieppe aux frais de GRDF.

Par ailleurs, la Ville souhaiterait que les travaux ne soient payés aux entreprises (Cana Service, EJM Réseaux...) que lorsqu'un PV de réception de reprise des travaux de voirie a été délivré par un représentant de la Ville de Dieppe. Ce, afin d'être assuré des délais et de la qualité de reprise de la voirie conformément au règlement de voirie. De même, la Ville souhaiterait que l'effort réalisé pour le suivi des travaux de la part des chargés de mission GRDF se continue.

La Ville, dans la mesure du possible, souhaiterait également connaître le Plan Pluriannuel d'Investissement de GRDF afin de le caler avec le P.P.I. de voirie.

De la même façon, une présentation détaillée de chaque chantier permettant d'examiner les modalités d'exécution des travaux mais également de reprise des chaussées et trottoirs serait nécessaire avant travaux (en particulier pour les gros travaux).

Enfin, la Ville de Dieppe souhaiterait que l'interlocuteur privilégié continue son rôle de conseil auprès de la collectivité tant en matière :

- de gestion des risques,
- de l'évolution des marchés (loi SRU/UH)
- de la tarification,
- de la gestion des économies d'énergie
- des actions de développement durable
- des actions envers les populations les plus démunies
- mais également de l'aide aux dossiers de l'ANRU, des dossiers de la Zac Dieppe Sud ou des travaux avec les lotisseurs.

Considérant la présentation intervenue en commission n° 6 lors de sa séance du 14 septembre 2010.

Il est proposé au Conseil Municipal de prendre acte de ce compte rendu annuel d'activité de concession de gaz GRDF sur l'année 2009, sachant que dans un contexte économique particulièrement sensible, la Ville de Dieppe compte sur le partenaire qu'est GRDF pour continuer à progresser dans le service au public, la concertation, le développement d'un service de qualité soucieux de la sécurité, respectueux du développement durable, réactif et à l'écoute de tous.

**Le Conseil Municipal a pris acte de ce compte rendu annuel d'activité de concession de gaz GRDF sur l'année 2009.**

**Pour extrait conforme,  
Par délégation du Maire,  
Mme Annie HERRIOU  
Directrice Générale Adjointe des services**

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire
--